

Le 28 janvier 2010

Monsieur Mathieu Painchaud-April, secrétaire
Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec
870, avenue de Salaberry, local 030
Québec, (Québec) G1R 2T9

Objet : Recommandations à l'égard de la gestion des matières résiduelles à Québec

Monsieur,

J'ai pris connaissance, avec une grande attention, de votre correspondance du 23 novembre dernier portant sur le sujet cité en titre et je vous en remercie.

Comme vous le suggérez, la Ville de Québec reconnaît que le meilleur moyen de réduire l'incinération est de diminuer la production de matières résiduelles à la source, de réutiliser celles-ci, de les recycler et de les valoriser. À cet effet, les mesures suivantes sont déjà en place:

- programme de compostage domestique;
- programme d'herbicyclage;
- programme de réduction de l'utilisation des sacs de plastique;
- programme de recyclage;
- programme d'écocentres;
- projets pilotes de collecte des matières organiques.

D'autres mesures additionnelles sont planifiées et déjà incluses au budget 2010 ou au PTI 2010-2011-2012, adoptés en décembre dernier, afin de réduire les besoins d'incinération:

- programme de valorisation des "encombrants" par des organismes communautaires;
- extension de la collecte des matières recyclables dans les édifices résidentiels de 13 logements et plus;
- investissement additionnel dans les écocentres, pour un projet total à terme de 9 300 000 \$;
- investissement additionnel au centre de tri, afin d'augmenter sa performance et sa capacité, pour un total à terme de 10 000 000 \$;

- investissement sur des bacs de recyclage et de compostage, pour un total à terme de 17 800 000 \$;
- investissement stratégique majeur de plus de 43 000 000 \$ pour le traitement des matières organiques.

En ce qui a trait au Fonds d'amélioration de l'intégration de l'incinérateur dans le milieu urbain, la Ville a déjà réservé une somme de 2 000 000 \$.

Quant au fonds pour le financement des alternatives à l'incinération, la Ville fait le choix d'investir directement et dès maintenant dans des alternatives à l'incinération, plutôt que de geler une somme importante dans un fonds qui serait en attente. Ces alternatives sont énumérées précédemment.

La Ville de Québec a fait sa part dans le vaste chantier du PGMR et elle entend continuer. Les programmes majeurs de subventions des gouvernements du Québec et du Canada qui ont été annoncés récemment viendront appuyer et accélérer nos investissements dans les années futures.

Comme vous le savez sans doute, le gouvernement du Québec a annoncé récemment son projet de nouvelle politique de gestion des matières résiduelles. À la suite de cette annonce qui vient modifier considérablement l'encadrement de la gestion des matières résiduelles au Québec, le PGMR de la CMQ Rive-Nord devra être modifié. Dans ce contexte, la Ville de Québec maintiendra son orientation de réduire l'incinération. Elle en profitera aussi pour examiner le niveau d'enveloppe optimal requis pour la sensibilisation, sachant qu'elle constitue un outil essentiel au succès de l'implantation de son PGMR. À ce sujet, le sommaire décisionnel TP2009-050 et la résolution CV-2009-111 annexés à la présente expliquent bien la situation.

Enfin, le conseil municipal de la Ville de Québec et l'arrondissement de la Cité-Limoilou ont procédé, en décembre dernier, à la nomination des divers représentants au sein du comité de vigilance. Vous trouverez ci-jointes les résolutions de ces deux instances décisionnelles.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Le directeur général,



Alain Marcoux

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de la Ville de Québec, tenue le 1^{er} octobre 2009, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CV-2009-1111 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009 - Augmentation du budget de sensibilisation et d'information, pour l'année 2010, relativement au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et calendrier de fermeture de l'incinérateur - TP2009-050 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009, relativement à l'augmentation du budget de sensibilisation et d'information, pour l'année 2010, au niveau de ce qui avait été prévu dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ainsi qu'à l'établissement d'un calendrier de fermeture progressive de l'incinérateur avant le début de l'année 2010;
- 2° d'amener ces points dans le cadre d'une révision du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec, qui est prévue en 2010.

Après discussion, madame la conseillère Anne Beaulieu demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Pierre Blouin, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 21

Contre : 14

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

(Signé) Yvon Bussièrès
Président

(Signé) Sylvain Ouellet
Greffier



SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le 29 septembre 2009, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CE-2009-1996 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009 - Augmentation du budget de sensibilisation et d'information, pour l'année 2010, relativement au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et calendrier de fermeture de l'incinérateur - TP2009-050 (Ra-1497)


Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009, relativement à l'augmentation du budget de sensibilisation et d'information, pour l'année 2010, au niveau de ce qui avait été prévu dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ainsi qu'à l'établissement d'un calendrier de fermeture progressive de l'incinérateur avant le début de l'année 2010;
- 2° d'amener ces points dans le cadre d'une révision du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec, qui est prévue en 2010.

(Signé) Richard Côté
Vice-président

(Signé) Sylvain Ouellet
Greffier

IDENTIFICATION	Numéro : TP2009-050 Date : 23 Septembre 2009
Unité administrative responsable	Travaux publics
Instance décisionnelle	Comité exécutif et conseil de la ville
Projet	Date cible :
Objet	Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de ville tenue le 21 septembre 2009, concernant le budget 2010 de sensibilisation et d'information du PGMR et le calendrier de fermeture de l'incinérateur.
Code(s) de classification	
EXPOSÉ DE LA SITUATION	<p>Le 21 septembre 2009, madame la conseillère Anne Beaulieu déposait au conseil de ville, un avis de proposition demandant l'augmentation du budget de sensibilisation et d'information pour l'année 2010 au niveau de ce qui avait été prévu dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), ainsi que l'établissement d'un calendrier de fermeture progressive de l'incinérateur avant le début de l'année 2010.</p>
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)	
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES	<p>En regard du budget de communication, le PGMR prévoit qu'une somme de 5 \$ par porte soit consacrée à l'information, à la sensibilisation et à l'éducation (ISE), afin d'appuyer la réduction et le réemploi, ainsi que les mesures à mettre en oeuvre dans le cadre du PGMR. Ce montant a cependant été établi sans examen détaillé des besoins. En 2009, les sommes consacrées par la Ville à ce chapitre sont d'environ 3,50 \$ par porte. À ces montants s'ajoutent les communications réalisées par la Communauté métropolitaine de Québec et Recyc-Québec. Bien sûr, le budget consacré à l'ISE pourrait être plus élevé. Cependant, le choix judicieux des outils et moyens de communication est tout aussi important. C'est pourquoi nous mettons principalement nos efforts sur la qualité de nos communications, afin qu'elles soient efficaces et bien ciblées. Nous estimons donc que les budgets actuels correspondent bien aux besoins et activités du PGMR. Des sommes supplémentaires seront cependant nécessaires et demandées si le déploiement de nouvelles activités le justifie.</p> <p>Quant à la fermeture progressive de l'incinérateur, il est très important de mentionner que le PGMR annonce, pour l'horizon 2024, l'atteinte d'un objectif « zéro déchet » équivalant à un taux de diversion de 88%. Cela veut dire qu'en 2024, selon le PGMR, il ne resterait que seulement 12 % des quantités de déchets à éliminer. Il va sans dire qu'avec une telle performance, l'exploitation de l'incinérateur actuel ne serait plus possible. La fermeture de l'incinérateur découle donc de la réalisation de cet objectif. Le PGMR appuie l'atteinte de cet objectif avec deux mesures : la première consiste à l'abandon de l'incinération et la seconde, la création d'un fonds de 20 M\$ devant permettre de traiter ces quelques 12 % de matières résiduelles restantes à l'échéance.</p> <p>L'objectif ultime du PGMR de « zéro déchet » est très audacieux. Après un peu plus de 3 ans de mise en oeuvre, la Ville a réalisé plus de 75 % des mesures prévues au PGMR et a atteint un taux de diversion de 46 % pour 2008, ce qui en fait l'une des meilleures performances au Québec pour une grande municipalité. L'incinérateur qui traitait il y a 25 ans la presque totalité des déchets, reçoit aujourd'hui moins de 54 % du gisement, ce qui est un progrès considérable. La réalisation des mesures qui restent à mettre en oeuvre, particulièrement avec l'implantation de la collecte des matières organiques, permettra d'atteindre l'objectif de 60 % attendu pour la première phase du PGMR.</p> <p>Tenant compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le présent PGMR prévoit 3 autres phases avec les objectifs de taux de diversion suivants: 70 % en 2013, 80 % en 2018 et 88 % en 2024; - au PGMR, les mesures présentement définies sont insuffisantes pour permettre de dépasser largement l'objectif de 60 %; - que la génération de matières résiduelles a été sous-estimée et que le potentiel de valorisation a été évalué de façon optimiste au PGMR; - qu'une nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles est en préparation;

	sommaire décisionnel					
IDENTIFICATION	Numéro : TP2009-050 Date : 23 Septembre 2009					
Unité administrative responsable Travaux publics						
Instance décisionnelle Comité exécutif et conseil de la ville	Date cible :					
Projet						
Objet Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de ville tenue le 21 septembre 2009, concernant le budget 2010 de sensibilisation et d'information du PGMR et le calendrier de fermeture de l'incinérateur.						
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES - que les objectifs du PGMR doivent correspondre avec les moyens et outils qui seront mis à la disposition des municipalités pour réaliser leur mandat de PGMR (aide financière, responsabilité élargie des producteurs, réglementation, etc.); - qu'il est prévu au PGMR une révision de celui-ci après 5 années, soit en 2010. Dès que la nouvelle politique québécoise sera connue, il deviendra donc pertinent et nécessaire de réviser le présent PGMR, en 2010. À la lumière de cet exercice, il sera alors possible d'évaluer avec plus de réalisme l'évolution des quantités à éliminer jusqu'en 2024. Il en est de même sur l'identification et l'établissement des sommes à être consacrées à l'ISE en fonction des résultats de cette révision.						
RECOMMANDATION De ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu lors de la séance du conseil de ville tenue le 21 septembre 2009, relativement à l'augmentation du budget de sensibilisation et d'information pour l'année 2010 au niveau de ce qui avait été prévu dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), ainsi que l'établissement d'un calendrier de fermeture progressive de l'incinérateur avant le début de l'année 2010. D'amener ces points dans le cadre d'une révision du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec qui est prévue en 2010.						
IMPACT(S) FINANCIER(S)						
ÉTAPES SUBSÉQUENTES:						
ANNEXES Avis de proposition de Mme Anne beaulieu (électronique)						
VALIDATION <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Intervenant(s)</td> <td style="text-align: right;">Intervention Signé le</td> </tr> </table>			Intervenant(s)	Intervention Signé le		
Intervenant(s)	Intervention Signé le					
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Responsable du dossier (requérant)</td> <td style="text-align: right;">Favorable 2009-09-28</td> </tr> <tr> <td>Benoit Delisle</td> <td></td> </tr> </table>			Responsable du dossier (requérant)	Favorable 2009-09-28	Benoit Delisle	
Responsable du dossier (requérant)	Favorable 2009-09-28					
Benoit Delisle						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Approbateur(s) - Service / Arrondissement</td> <td style="text-align: right;">Favorable 2009-09-28</td> </tr> <tr> <td>Marcel Roy</td> <td></td> </tr> </table>			Approbateur(s) - Service / Arrondissement	Favorable 2009-09-28	Marcel Roy	
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	Favorable 2009-09-28					
Marcel Roy						
Cosignataire(s)						



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : TP2009-050 Date : 23 Septembre 2009
Unité administrative responsable	Travaux publics
Instance décisionnelle	Comité exécutif et conseil de la ville
Projet	Date cible :
Objet	
Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de ville tenue le 21 septembre 2009, concernant le budget 2010 de sensibilisation et d'information du PGMR et le calendrier de fermeture de l'incinérateur.	
Direction générale	
Guy Renaud	Favorable 2009-09-30
Résolution(s)	
CV-2009-1111	Date: 2009-10-01
CE-2009-1996	Date: 2009-09-29



CONSEIL DE VILLE

Séance du 21 septembre 2009

Avis de proposition


Proposé par Anne Beaulieu, conseillère municipale du district du Vieux-Limoilou


Appuyé par Jérôme Vaillancourt, conseiller municipal du district de la Cité-Universitaire

- ATTENDU QUE** la Ville de Québec émettait, le 15 septembre dernier, un communiqué de presse dans lequel était spécifié que les travaux de modernisation de l'incinérateur permettent « de poursuivre (son) exploitation sur un horizon d'au moins 15 ans », soit jusqu'en 2024 ;
- ATTENDU QUE** cette affirmation donne à croire que l'objectif de fermeture de l'incinérateur en 2024, tel qu'établi dans le plan de gestion des matières résiduelles à la page p.5-20, ne tient plus ;
- ATTENDU QUE** cet élément du plan de gestion des matières résiduelles est l'expression d'un contrat social qui a été établi au moment des consultations sur le PGMR ;
- ATTENDU QUE** le PGMR rendait la modernisation de l'incinérateur conditionnelle à l'obtention d'une garantie de revenus de vente de la vapeur générée par l'incinérateur (p.5-19 du PGMR) ;
- ATTENDU QUE** la Ville a conclu un tel contrat avec la White Birch, mais que pour des raisons de forces majeures spécifiées au contrat, la vente de la totalité de la vapeur n'a pu se concrétiser, diminuant ainsi l'intérêt économique et environnemental de l'incinérateur ;
- ATTENDU QUE** la fermeture progressive de l'incinérateur est tributaire de la réduction des déchets à la source, d'une plus grande récupération et d'une plus grande revalorisation des matières ;
- ATTENDU QUE** la mise en œuvre du PGMR nécessite des changements de comportements importants de la part de la population, d'où la recommandation dans le PGMR de consacrer des sommes substantielles (5\$ par porte) pour des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation – sommes qui n'ont, jusqu'à maintenant, pas été atteintes (tableau 7.6 du PGMR) ;
- ATTENDU QUE** les sérieux retards constatés dans la mise en œuvre du PGMR qui prévoyait, notamment, l'entrée en fonction du centre de compostage dès la fin 2007 (p.5-15 du PGMR).

Il est résolu :

1. Que le budget 2010 pour la sensibilisation et l'information soit accru pour se situer au niveau de ce qui avait été prévu dans le PGMR.
2. Qu'un calendrier de fermeture progressive de l'incinérateur soit établi avant le début 2010.


Jérôme Vaillancourt, conseiller municipal
District de la Cité-Universitaire
Renouveau municipal de Québec


Anne Beaulieu, conseillère municipale
District du Vieux-Limoilou
Renouveau municipal de Québec

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou, tenue le lundi 14 décembre 2009, à 19h00, à la salle Armand-Trottier, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec.

CA1-2009-0042 Nomination de mesdames les conseillères Suzanne Verreault et Ginette Picard-Lavoie pour siéger au sein du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec - A1DA2009-1009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert, il est résolu de :

1- Nommer mesdames Suzanne Verreault et Ginette Picard-Lavoie, pour siéger au sein du comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, pour la période du 14 décembre 2009 au 3 novembre 2013.

2- Nommer monsieur Dany Moisan, technicien en environnement et salubrité, pour siéger comme représentant de l'administration de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou au sein du comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec pour la période du 14 décembre 2009 au 3 novembre 2013. Toutefois, si aucune personne n'a été désignée pour représenter l'Arrondissement de La Cité-Limoilou au sein de ce comité, monsieur Moisan continuera son mandat jusqu'à la nomination d'un nouveau représentant.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.


Adoptée à l'unanimité


(Signé) Suzanne Verreault
Présidente de
l'Arrondissement

(Signé) Jacques Vallée
Secrétaire et assistant-
greffier d'arrondissement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Jacques Vallée
Secrétaire et assistant-greffier d'arrondissement
Ville de Québec

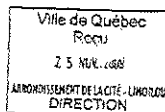
	sommaire décisionnel	
IDENTIFICATION	Numéro : A1DA2009-1009 Date : 04 Décembre 2009	
Unité administrative responsable Arrondissement de La Cité-Limoilou		
Instance décisionnelle Conseil d'arrondissement	Date cible : 14 Décembre 2009	
Projet		
Objet Nomination de mesdames les conseillères Suzanne Verreault et Ginette Picard-Lavoie pour siéger au sein du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec		
Code(s) de classification		
EXPOSÉ DE LA SITUATION Le comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, instance prévue au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, est composé de citoyens, de groupes environnementaux, d'organismes socioéconomiques, d'élus municipaux ainsi que de représentants de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Ville de Québec et de la Direction de la Santé publique. Le comité de vigilance a pour mandat de voir à ce que ledit incinérateur respecte les normes environnementales et adopte les meilleures pratiques en matière d'incinération et cela, notamment afin de préserver la qualité de vie des gens habitant aux environs de l'incinérateur.		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES		
RECOMMANDATION De nommer mesdames Suzanne Verreault et Ginette Picard-Lavoie, pour siéger au sein du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, pour la période du 14 décembre 2009 au 3 novembre 2013. De nommer monsieur Dany Moisan, technicien en environnement et salubrité, pour siéger comme représentant de l'administration de l'arrondissement de La Cité-Limoilou au sein du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec pour la période du 14 décembre 2009 au 3 novembre 2013. Toutefois, si aucune personne n'a été désignée pour représenter l'arrondissement de La Cité-Limoilou au sein de ce comité, monsieur Moisan continuera son mandat jusqu'à la nomination d'un nouveau représentant.		
IMPACT(S) FINANCIER(S)		
ÉTAPES SUBSÉQUENTES		
ANNEXES		
Lettre de monsieur Mathieu Painchaud-April (électronique)		
VALIDATION		
Intervenant(s)	Intervention Signé le	
Responsable du dossier (requérant) Jacques Vallée	Favorable 2009-12-10	
Approbateur(s) - Service / Arrondissement Jean-A Lavoie	Favorable 2009-12-10	

 VILLE DE QUÉBEC	sommaire décisionnel	
IDENTIFICATION	Numéro : A1DA2009-1009	Date : 04 Décembre 2009
Unité administrative responsable	Arrondissement de La Cité-Limoilou	
Instance décisionnelle	Conseil d'arrondissement	Date cible : 14 Décembre 2009
Projet		
Objet	Nomination de mesdames les conseillères Suzanne Verreault et Ginette Picard-Lavoie pour siéger au sein du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec	
Cosignataire(s)		
Direction générale		
Résolution(s)	CA1-2009-0042	Date: 2009-12-14

Lettre de monsieur Mathieu Painchaud-April

Numéro : ALDA2009-1009

COMITÉ DE VIGILANCE
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC



Lundi le 23 novembre 2009

M. Jean Lavoie
Directeur général
Arrondissement de La Cité-Limoilou
Ville de Québec
390, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

Objet : désignation des nouveaux membres du Comité de vigilance de l'incinérateur

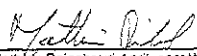
Monsieur Lavoie,

Le Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, instance prévue au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, est composé de citoyens, de groupes environnementaux, d'organismes socio-économiques, d'élus municipaux ainsi que de représentants de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Ville de Québec et de la Direction de la Santé publique. Le Comité de vigilance a pour mandat de voir à ce que ledit incinérateur respecte les normes environnementales et adopte les meilleures pratiques en matière d'incinération et cela, notamment afin de préserver la qualité de vie des gens habitant aux environs de l'incinérateur.

Pour s'assurer du bon fonctionnement du Comité de vigilance et l'aider à remplir adéquatement son mandat, nous vous demandons de désigner rapidement les deux élus ainsi que le représentant de la Ville de Québec qui siègent au Comité de vigilance et provenant de l'arrondissement La Cité-Limoilou. Ceci, afin de remplacer les postes laissés vacants par Mme Anne Beaulieu ainsi que M. Alain Loubier et M. Richard Bourget.

Le Comité de vigilance a à cœur la saine gestion des matières résiduelles dans la région et souhaite pouvoir reprendre rapidement ses activités normales avec tous ses membres.

En espérant que vous donnerez suite à notre demande dans les délais les plus brefs, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de notre haute considération,


Mathieu Painchaud-April, secrétaire
Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec
870, avenue de Selaberry, local 030, Québec (Québec) G1R 2T9

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le 21 décembre 2009, à 17h00, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CV-2009-1427 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CV-2005-0068 et la nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim et au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur - DG2009-131 (Ra-1510)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la résolution CV-2005-0068 de façon à ce que la dénomination « Arrondissement de Limoilou », utilisée dans la description détaillée du fonctionnement du comité de vigilance pour l'incinérateur, soit changée pour « Arrondissement de La Cité-Limoilou »;
- 2° la nomination de monsieur Simon Brouard afin de siéger au comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim et au comité de vigilance pour l'incinérateur;
- 3° la demande, au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, afin de désigner deux (2) représentants élus en remplacement de monsieur Alain Loubier et de madame Anne Beaulieu, au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

(Signé) Jean-Marie Laliberté
Président

(Signé) Sylvain Ouellet
Greffier



SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le 16 décembre 2009, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CE-2009-2439 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CV-2005-0068 et la nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim et au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur - DG2009-131 (Ra-1510)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la résolution CV-2005-0068 de façon à ce que la dénomination « Arrondissement de Limoilou », utilisée dans la description détaillée du fonctionnement du comité de vigilance pour l'incinérateur, soit changée pour « Arrondissement de La Cité-Limoilou »;
- 2° la nomination de monsieur Simon Brouard pour siéger au comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim et au comité de vigilance pour l'incinérateur;
- 3° la demande, au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, afin de désigner deux (2) représentants élus en remplacement de monsieur Alain Loubier et de madame Anne Beaulieu, au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur.

(Signé) Régis Labeaume
Président

(Signé) Sylvain Ouellet
Greffier

SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 22 décembre 2009, à 17h00, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CA-2009-0474

Modification de la résolution CV-2005-0068 et nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim et au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur - DG2009-131 (Ra-1510)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu :

- 1° de modifier la résolution CV-2005-0068 de façon à ce que la dénomination « Arrondissement de Limoilou », utilisée dans la description détaillée du fonctionnement du comité de vigilance pour l'incinérateur, soit changée pour « Arrondissement de La Cité-Limoilou »;
- 2° de nommer monsieur Simon Brouard pour siéger au comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim et au comité de vigilance pour l'incinérateur;
- 3° de demander, au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, de désigner deux (2) représentants élus au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur, en remplacement de monsieur Alain Loubier et de madame Anne Beaulieu, .

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

(Signé) Geneviève Hamelin
Présidente

(Signé) Sylvain Ouellet
Greffier



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : DG2009-131

Date : 19 Novembre 2009

Unité administrative responsable : Direction générale

Instance décisionnelle : Conseil d'agglomération de la Ville de Québec

Date cible :

Projet

Objet

Modification de la résolution CV-2005-0068 et
Nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim et au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur

Code(s) de classification

EXPOSÉ DE LA SITUATION

La Ville de Québec exploite les équipements de gestion des matières résiduelles que sont les lieux d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps et de Saint-Joachim de même que l'incinérateur. La Ville a approuvé en 2005, par les résolutions CV-2005-0027 et CV-2005-0068, la création de deux comités de vigilance, soit un pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim et un pour l'incinérateur. Par ces résolutions, le conseil de ville approuvait également les modalités de fonctionnement et nommait les membres.

Le mandat de chacun de ces comités est le suivant :

- faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations, soit atténuer ou supprimer les impacts du lieu d'enfouissement technique (LET) et de l'incinérateur sur le voisinage et l'environnement;
- donner à des représentants du voisinage et à des organismes les moyens concrets de s'informer sur les opérations du site ou de l'équipement et sur les projets en développement, d'en évaluer les conséquences, d'en assurer le suivi et de transmettre à la population les renseignements pertinents sur la gestion des équipements;
- vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CV-2005-0027, CV-2005-0068, CE-2006-0599, CA-2006-0134, CA-2008-0090

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Les personnes formant le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim sont :

Des représentants du voisinage du lieu :

- Un citoyen de la paroisse de Saint-Joachim
- Un citoyen de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps
- Un citoyen de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Des représentants de groupes environnementaux et socio-économiques :

- Un du CRE de la Capitale-Nationale
- Un du comité d'environnement Côte-de-Beaupré
- Un du milieu récréo-touristique choisi par la MRC de La Côte-de-Beaupré

Des représentants du milieu municipal :

- Un élu de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Un élu de la paroisse de Saint-Joachim
- Un élu de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps
- Un élu de la Ville de Québec
- Un représentant de la Communauté métropolitaine de Québec, avec droit de vote si celui-ci est un élu

Des représentants de la Ville de Québec à titre de soutien technique, sans droit de vote :

IDENTIFICATION

Numéro : DG2009-131

Date : 19 Novembre 2009

Unité administrative responsable Direction générale

Instance décisionnelle Conseil d'agglomération de la Ville de Québec

Date cible :

Projet**Objet**

Modification de la résolution CV-2005-0068 et
 Nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du comité de vigilance pour le lieu
 d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim et au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

- Un du Service de l'environnement
- Un du Service des travaux publics

Un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, sans droit de vote

Un représentant de la santé publique, sans droit de vote

Les personnes formant le comité de vigilance de l'incinérateur sont :

Des représentants du voisinage :

- Un citoyen désigné par le conseil de quartier Vieux-Limoilou
- Un citoyen désigné par le conseil de quartier de Maizerets
- Un citoyen désigné par le conseil de quartier Lairet.

Des représentants des groupes environnementaux :

- Un du CRE de la Capitale-Nationale
- Un des Ami-e-s de la terre de Québec

Un représentant du milieu socio-économique de l'arrondissement désigné par le conseil de l'arrondissement de Limoilou

Des représentants du milieu municipal :

- Deux élus désignés par le conseil de l'arrondissement de Limoilou
- Un élu de la Ville de Québec

Un représentant de la Communauté métropolitaine de Québec, avec droit de vote si celui-ci est un élu

Des représentants de la Ville de Québec à titre de soutien technique, sans droit de vote :

- Un du Service de l'environnement
- Un du Service des travaux publics
- Un de l'Arrondissement de Limoilou

Un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, sans droit de vote

Un représentant de la santé publique, sans droit de vote

À la suite des récentes élections municipales et des responsabilités qui ont été dévolues, il y a lieu, pour chacun de ces comités de vigilance, de désigner un représentant de la Ville, en remplacement de monsieur Raymond Dion.

Par ailleurs, pour tenir compte de la réduction du nombre d'arrondissements et des nouvelles appellations, il y a lieu de modifier, dans la description détaillée du fonctionnement du comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, la dénomination "arrondissement de Limoilou" pour "arrondissement de La Cité-Limoilou".

RECOMMANDATION

- Modifier la résolution CV-2005-0068 de façon que la dénomination "Arrondissement de Limoilou" utilisée dans la description détaillée du fonctionnement du comité de vigilance pour l'incinérateur, soit changée pour



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : DG2009-131 Date : 19 Novembre 2009
Unité administrative responsable Direction générale	
Instance décisionnelle Conseil d'agglomération de la Ville de Québec	Date cible :
Projet	
Objet	
Modification de la résolution CV-2005-0068 et Nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim et au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur RECOMMANDATION "Arrondissement de La Cité-Limoilou". -De nommer M. Simon Brouard pour siéger au comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim et au comité de vigilance pour l'incinérateur. - De demander au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou de désigner 2 représentants élus en remplacement de M. Alain Loubier et de Mme Anne Beaulieu, au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur.	
IMPACT(S) FINANCIER(S)	
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant)	
Alain Marcoux	Favorable 2009-12-15
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Résolution(s)	
CA-2009-0474	Date: 2009-12-22
CV-2009-1427	Date: 2009-12-21
CE-2009-2439	Date: 2009-12-16